



SECRÉTARIAT D'ÉTAT
CHARGÉ DE LA MER

Liberté
Égalité
Fraternité

DOSSIER DE PRESSE

PROJET DE LOI DE FINANCES 2024

Direction générale
des affaires maritimes,
de la pêche et de
l'aquaculture



L'année 2024 confirmera l'ambition de la France pour répondre aux enjeux maritimes croissants à l'échelle de chacune de nos façades maritimes tout comme au plan européen et international. La Conférence des Nations Unies sur les Océans que nous accueillerons à Nice sera le point d'orgue de l'année 2025, avec une grande année de la mer de la rentrée 2024 à l'été 2025 : elle se prépare dès aujourd'hui.

Notre cap est clair et notre ambition renouvelée pour 2024 :

- favoriser la protection des océans, la lutte contre le changement climatique et la préservation de la biodiversité marine, développer la connaissance de notre environnement marin ;
- soutenir le développement de l'économie maritime tournée vers l'innovation, la décarbonation et la souveraineté alimentaire et accompagner les femmes et les hommes d'aujourd'hui et de demain, acteurs de nos territoires maritimes d'avenir ;
- développer la planification maritime en conciliant les différents usages de nos espaces maritimes.

Cet élan en faveur de nos politiques de la mer se matérialise pour 2024 par une hausse des crédits du programme 205 « mer » de +14 %, près de 35 M€ complémentaires, traduisant cette priorité du gouvernement.

Ces moyens nous permettront de répondre avec force et engagement à ces enjeux en 2024, à travers :

- une action résolue pour le renforcement de la sécurité maritime, le sauvetage en mer et les contrôles en mer garantissant la protection de nos milieux marins. Elle se traduit par le renouvellement des flottes des affaires

maritimes en maintenant un très haut niveau d'exigence environnementale (acquisition d'un navire de balisage et d'un patrouilleur de nouvelle génération/ décarbonnés, avec une enveloppe de près de 30 M€ sur trois ans), poursuite de la modernisation des centres de sauvetage et infrastructures vitales (Centre Régionaux Opérationnels de Surveillance et de Sauvetage ; rénovation du radar de Ouessant – 5 M€ sur trois ans) ; soutien financier renouvelé à la SNSM (société nationale de sauvetage en mer) pour son fonctionnement et le renouvellement de sa flotte ;

- le développement de l'attractivité des métiers de la mer à travers un enseignement professionnel et supérieur réformé : réforme de l'enseignement professionnel maritime et gratification des stages pour les élèves (+1 M€), poursuite du plan de modernisation visant le doublement des promotions d'officiers à l'horizon 2027 de l'Ecole nationale supérieure maritime (+2 M€) ;
- la souveraineté alimentaire à travers le soutien à une pêche et une aquaculture durable et des filières de qualité, garantissant à tous une alimentation préservant les ressources offertes par la mer tout en investissant dans la connaissance renforcée de nos ressources halieutiques (+3 M€) ;
- l'appui en faveur du dynamisme du pavillon français, garantissant une économie maritime socialement responsable et la lutte contre le dumping social, mais également le soutien à l'innovation dans le secteur maritime et la décarbonation des flottes, avec, au total, plus de 100 M€ dédiés à cette politique ;
- la modernisation et simplification des démarches administratives des acteurs de la mer, permettant de s'engager vers une relation plus qualitative entre les usagers et

l'administration maritime : développer le nouvel « Espace numérique maritime », outil au service de la simplification des démarches maritimes et avec les autres administrations liées à la mer, en collaboration avec le Fonds pour la transformation numérique, avec une enveloppe globale dédiée de près de 10 M€;

- la mise en œuvre concrète de la planification maritime, permettant d'aménager l'espace en conciliant les différents usages, au profit de tous et, en particulier, des territoires littoraux et leurs habitants : la pérennisation et renforcement du fonds d'inter-

vention maritime (FIM), outil financier de soutien aux projets locaux novateurs, patrimoniaux ou concourant à la protection des océans (rénovation d'ouvrages maritimes, formation, aménagement durable du littoral, financement de l'innovation maritime et la décarbonation), qui voit sa dotation passer à 16 M€, soit +7 % ;

La protection sociale des gens de mer sera dotée d'un budget de 787 M€ au sein du programme 197, permettant à l'ENIM d'assurer le financement de ses différentes actions en 2024.



Hervé Berville
Secrétaire d'État
chargé de la Mer

Deuxième espace maritime mondial avec ses 18 000 kilomètres de littoraux, la stratégie maritime de la France repose sur un cap clair.

Ce sont trois priorités, définies avec le Président de la République et la Première ministre, pour le secrétariat d'État chargé de la Mer :

- *L'accélération et le renforcement de la protection des océans et de la biodiversité marine.*
- *La modernisation de l'économie maritime française et le soutien à tous nos modèles de pêche, côtière, artisanale et hauturière avec la réduction de notre dépendance aux énergies fossiles.*
- *La coordination de la planification en mer avec le développement des énergies marines renouvelables, la cohabitation des usages.*

Notre ambition maritime est forte : elle doit se concrétiser dans tous les territoires, hexagonaux et ultramarins. La France joue un rôle moteur dans tous les dossiers maritimes, européens et internationaux. Dans ces différentes instances, nous continuerons à protéger les océans, ses ressources, à renforcer notre souveraineté, à maritimiser les esprits et les politiques publiques.

Ce budget 2024 est la traduction concrète de cette ambition en faveur de la puissance maritime française.

La mer dans le PLF 2024

1 061 M€

+1,8 %

PROGRAMME 197

787,3 M€

-1,8 %*

Une action en faveur de la protection sociale des marins portée par le programme 197

L'État participe au régime spécial de sécurité sociale des marins et des gens de mer, et finance la subvention pour charges de service public destinée à couvrir les coûts de fonctionnement de l'Établissement national des invalides de la marine (ENIM) qui en assure la gestion.

L'ENIM développe également une action sanitaire et sociale en direction du monde maritime en servant des prestations aux marins, pensionnés et ayants droit, ainsi qu'en subventionnant des institutions sociales œuvrant dans les domaines de la prévention des risques liés à leur activité et de l'amélioration des conditions de vie des gens de mer.

* mesure de régulation de la trésorerie ENIM

PROGRAMME 205

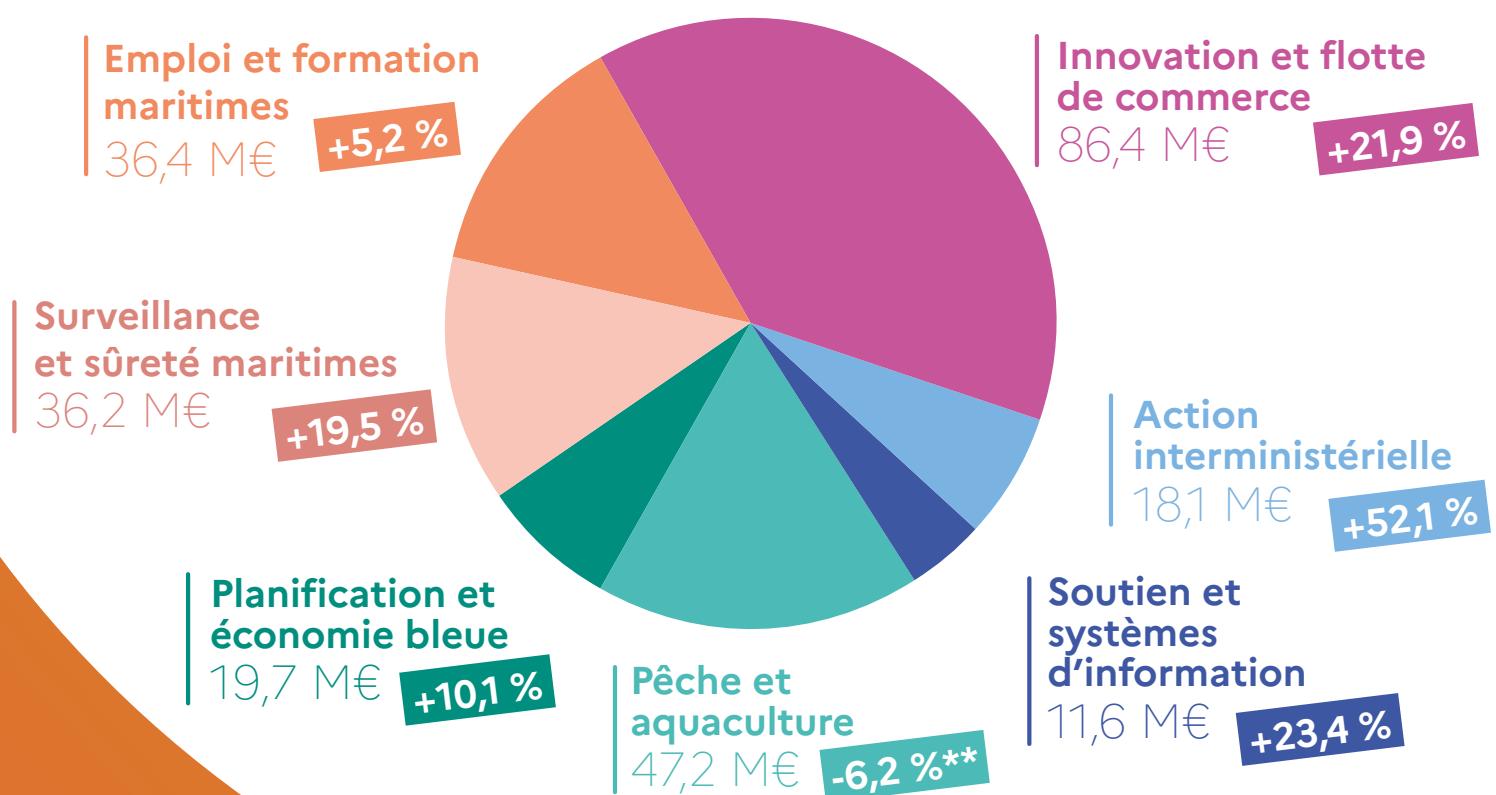
274,5 M€

+14 %

Dans un secteur particulièrement ouvert mais aussi réglementé sur le plan international, le programme 205 « Affaires maritimes » doté de 275 M€ soit une augmentation de 14 % par rapport à la loi de finances 2023 vise à rendre plus cohérente l'action régulatrice de l'État concernant le marin, le navire, la mer et ses ressources par :

- un accompagnement de l'économie maritime ;
- une politique de sécurité et de sûreté maritimes civiles ;
- une exploitation durable des ressources maritimes et aquacoles ;

- la régulation sociale de l'emploi maritime ;
- le soutien à la qualité et au développement du pavillon français ;
- la participation à la protection de l'environnement, en développant les technologies de connaissance et de surveillance, en édictant, en contrôlant la réglementation qui s'applique au navire en matière de rejets dans le milieu et en accompagnant les professionnels pour développer des pratiques plus vertes ;
- la recherche d'un développement durable et d'un meilleur équilibre entre les différents usages de la mer respectueux de l'environnement par la planification stratégique maritime et littorale.



**mesure de réduction des provisions dans le cadre de la gestion du FEAMP

Surveillance et sûreté maritimes

36,2 millions d'euros

+19 %
par rapport
à 2023

La sécurité maritime est, dans toutes ses composantes, une priorité historique et forte du secrétariat d'État chargé de la Mer. Elle a en effet pour objectif le sauvetage en mer, la sécurité des biens et des personnes ainsi que la protection de l'environnement.

Pour répondre aux demandes d'interventions de secours en mer en augmentation, les Centres régionaux opérationnels de surveillance et de sauvetage (CROSS) continuent de se moderniser et de s'adapter pour répondre aux évolutions de leurs missions.

Dans le même temps, l'effort au profit de la Société nationale du secours en mer se maintient encore cette année, ce qui lui permet de renouveler sa flotte en profondeur.

Dans le domaine de la signalisation maritime, après l'arrivée du navire « Finistère » en mai 2023 à Brest, la modernisation de la flotte de baliseur se poursuit dans une optique d'efficience en privilégiant la construction de navires plus polyvalents, mieux adaptés et plus écologiques. L'année 2024 verra ainsi l'arrivée d'un grand baliseur océanique et d'un nouveau baliseur côtier.

Enfin, participant à cet objectif, les 16 centres de sécurité en matière d'inspection des navires français et étrangers intensifient leurs inspections (plus de 5000 l'an dernier) à caractère environnemental ou climatique en raison des nouvelles réglementations. Cette évolution implique des besoins tant en moyens d'intervention et matériels de contrôle (spectromètres portatifs, vols de drones etc..;) qu'en moyen humains.

FOCUS CROSS/rénovation STIFF 5 M€ (sur trois ans)

Une enveloppe de 5 M€ permettra de couvrir la rénovation de la tour du radar du Stiff, mise en service en 1982 sur l'île d'Ouessant (29).

Ce bâtiment de 70 mètres de hauteur, particulièrement exposé aux intempéries, souffre d'une dégradation accélérée de son revêtement mais surtout d'un vieillissement des ti-

rants d'ancrage qui assurent sa résistance aux vents violents.

La tour accueille les radars de surveillance côtière qui veillent sur le rail de navigation d'Ouessant et sont essentiels à la bonne organisation du trafic maritime et à la protection du littoral breton.

Emploi et formation maritimes

Une formation maritime de qualité passe notamment par la consolidation d'un enseignement maritime au niveau secondaire et la recherche de l'amélioration du niveau de qualification. L'ouverture de classes de BTS maritimes participe à cette évolution en diversifiant la palette des formations dispensées, et constitue un tremplin vers l'enseignement supérieur.

Le programme encourage l'évolution de l'enseignement supérieur par l'intermédiaire de l'École nationale supérieure maritime (ENSM), qui poursuit l'objectif de doublement des effectifs des officiers formés à horizon 2027. Une fondation a été créée pour accompagner cette évolution et garantir le plein soutien du secteur privé.

L'année 2024 sera aussi une année clé dans la mise en œuvre du prochain contrat d'objectifs et de performance (COP) pour faire de cette école maritime une référence internationale en améliorant son rayonnement, à travers les partenariats académiques, le développement de la recherche, son attractivité et l'employabilité de ses diplômes. Elle se positionne dans des secteurs maritimes stratégiques, porteurs pour l'avenir (offshore, énergies marines, cybersécurité, etc.).

36,5 millions d'euros

+5 %
par rapport
à 2023

Lutter contre le dumping social

Le licenciement massif, en mars 2022, par un armateur outre-manche de marins et leur remplacement par de la main d'œuvre à bas coût illustre des pratiques concurrentielles déloyales. Moins de 16 mois après, une loi a été votée à l'unanimité au Parlement qui permettra de garantir sur les navires à passagers de lignes régulières transmanche, le salaire minimum ho-

raire français et une obligation de repos à terre équivalente à la durée d'embarquement. En sus, des armateurs ont signé une charte d'engagement volontaire portant notamment sur l'emploi, la formation, le contrat de travail et la protection sociale.

Innovation et flotte de commerce

105,3 millions d'euros

+22 %
par rapport
à 2023

Afin de pérenniser et développer une flotte de commerce à haute qualité environnementale et socialement responsable, le programme consacre une part significative de ses ressources budgétaires au soutien économique de cette filière, notamment par des exonérations de cotisations patronales et remboursements de cotisations salariales, visant à renforcer l'attractivité du pavillon français et communautaire dans un contexte de concurrence internationale exacerbée, tout en assurant l'employabilité et la protection des marins français. Le succès de cette politique, concrétisé par un pavillon français attractif et une flotte de commerce nationale en croissance constante, se traduit budgétairement par une augmentation de l'enveloppe allouée, démontrant la volonté gouvernementale d'accompagner le dynamisme du transport maritime français. De même, elle lance un ambitieux programme de décarbonation des flottes.

Développer l'attractivité et la formation pour les métiers de la mer

Le secrétariat d'État chargé de la Mer se mobilise pour ouvrir les horizons professionnels maritimes avec le lancement de la campagne **#LaMerEmbauche**.

La filière maritime propose de nombreux métiers et carrières, avec un potentiel d'un million d'emplois d'ici 2030. Renforcer l'attractivité de nos formations pour soutenir le secteur économique maritime est donc au cœur des grandes priorités de l'État.

Les futurs diplômés du secteur maritime prendront part aux transformations du secteur, notamment la décarbonation des navires ou l'adaptation au changement climatique en mer et sur le littoral.

Décarboner les flottes

La Stratégie révisée de l'OMI adoptée en juillet 2023 renforce considérablement les objectifs climatiques pour le transport maritime international. Son objectif est d'atteindre zéro émission de gaz à effet de serre par les navires à l'horizon 2050. Pour que la transition débute vite, la part des énergies et carburants zéro émission devra représenter 5% du total utilisé par le transport maritime international en 2030, en s'efforçant de tendre vers les 10 %. La DGAMPA est très investie pour préparer et mettre en œuvre ces objectifs. La stratégie

prévoit en effet une chronologie ambitieuse avec une adoption prévue en 2025 et une entrée en vigueur en 2027. Par ailleurs la mise en œuvre opérationnelle des mesures liées aux carburants renouvelables et à bas carbone ainsi que l'échange de quotas d'émission de CO₂ maritime du paquet « fit for 55 » de l'UE ont déjà commencé et iront en s'intensifiant dans les années à venir. Ces mesures sont déclinées dans la feuille de route pour la décarbonation réalisée et pilotée par le secrétariat d'État chargé de la Mer.

Action interministérielle en mer

La préservation de l'environnement marin demeure un axe majeur du programme. En matière de lutte contre les pollutions marines accidentelles (marées noires), le programme met en œuvre une réforme d'ampleur par la rénovation des moyens tout en réorganisant territorialement les implantations, ce qui nécessite la construction de nouvelles infrastructures mieux dimensionnées et performantes.

Le contrôle du respect des réglementations est un enjeu pour garantir les bons usages (et donc une compétitivité juste), la protection de nos concitoyens et celle de l'environnement. Dans ce cadre, le dispositif de contrôle et de surveillance (DCS) des affaires maritimes participe à la mise en œuvre de la plupart des missions de l'action de l'État en mer (AEM) et dispose pour cela d'unités littorales, de vedettes régionales et de patrouilleurs hauturiers.



18,1 millions d'euros

+52 %
par rapport
à 2023

Un nouveau patrouilleur

Le programme est particulièrement impliqué dans la police de l'environnement marin que coordonne le tout nouveau CACEM basé à Étel (centre d'appui au contrôle de l'environnement marin), notamment pour la recherche et la constatation des pollutions marines et la surveillance des espaces protégés en mer, mais aussi dans la police des pêches maritimes. L'ac-

quisition d'un nouveau patrouilleur avec une enveloppe de 25 M€ (AE), destinée à remplacer le navire Iris basé à La Rochelle et âgé de 35 ans, traduit la volonté, après l'acquisition de deux nouveaux patrouilleurs en 2022, de poursuivre la modernisation et le verdissement de la flotte hauturière de surveillance des affaires maritimes.

Soutien et systèmes d'information

Outre le soutien commun, le programme finance la démarche de transformation numérique pour assurer un service de qualité aux usagers, pour valoriser les données maritimes et adopter les nouveaux modes de conception des systèmes d'informations avec plus d'agilité et de dynamique collective. Une enveloppe de 0,8 M€ supplémentaire permettra d'accroître cette dynamique et de renforcer la cyber-sécurité.

Une enveloppe de 1,5M€ sera consacrée dès 2024 à préparer des événements internationaux majeurs, avec 2025 désignée comme année de la mer.

11,6 millions d'euros

+23 %
par rapport
à 2023

2025, Année des océans

A l'occasion de la dernière Journée Mondiale de l'Océan, le Président de la République a annoncé l'organisation en France d'une « Année des Océans », en lien avec la Conférence Océan des Nations Unies qui aura lieu à Nice en 2025. L'objectif d'une telle année est d'accroître la mobilisation nationale autour des enjeux de protection de l'océan et de maritimiser davantage les esprits, notamment dans les territoires non côtiers.

Cette année doit se dérouler dans toute la France avec comme point d'orgue la Conférence Océan. Le sujet « mer » sera abordé à travers l'éducation, la science, l'économie, la culture, ou encore le sport, comme autant de vecteurs susceptibles de toucher le plus grand nombre. La programmation comprendra des actions susceptibles de toucher le grand public et une dimension participative avec des appels à projets et des labellisations d'initiatives plus locales.

Le projet **Espace Numérique Maritime** (ENM) est un projet fédérateur à destination des usagers marins et armateurs, des agents instructeurs et de partenaires institutionnels comme les autorités de contrôle ou les acteurs de la sphère sociale du monde maritime. Construit par étapes successives, les premiers résultats visibles arriveront dès 2024 et se poursuivront

jusqu'en 2025. L'ENM est un produit numérique conçu comme un guichet unifié de services où l'usager trouvera les informations dont il a besoin et les démarches à accomplir. L'ENM bénéficie d'un financement du Fonds pour la Transformation de l'Action Publique, d'un montant de 4,1 M€ sur un total d'environ 10 M€.

Pêche et aquaculture

Les actions du programme en faveur de la pêche et de l'aquaculture s'inscrivent dans le cadre de la Politique commune des pêches (PCP) qui vise à garantir la durabilité environnementale, économique et sociale de la pêche et de l'aquaculture et à offrir une alimentation saine, sûre et durable. Le programme finance ainsi l'acquisition de données, les dispositifs de contrôles des pêches, les cofinancements nationaux du Fonds européen des affaires maritimes et de la pêche et aquaculture (FEAMPA) ainsi que des aides nationales au profit de l'ensemble des maillons de la filière. Ces enjeux sont d'autant plus importants dans un contexte de renforcement des exigences de durabilité des activités de pêches et de souveraineté alimentaire face aux incertitudes géopolitiques.

47,2 millions d'euros

La protection des écosystèmes marins sera au cœur de cette politique avec un effort particulièrement important pour accroître la connaissance afin notamment de réduire les effets de la pêche sur son environnement (+2,8 M€).

Au cœur des affaires maritimes, la protection des écosystèmes marins-cétacés

Depuis 2017, la France s'est engagée dans de nombreuses actions pour mieux comprendre et réduire les captures accidentelles de petits cétacés dans le golfe de Gascogne, qui se traduisent dans un plan d'action national modifié au vu des nouvelles connaissances collectées. Suite à une décision du Conseil d'État en mars 2023, le plan d'action va être renforcé avec des mesures de fermeture spatio-temporelles et des moyens techniques et humains complémentaires.

Le programme 205 appuie fortement le déploiement de ce plan d'action, notamment avec une expérimentation large de dispositifs techniques de réduction des captures accidentelles, un renforcement de l'observation embarquée (par caméra et observateur), et un accompagnement financier des impacts socio-économiques des fermetures spatio-temporelles pour la filière de la pêche amont et aval du golfe de Gascogne.

Le **FEAMPA** vise notamment trois grands objectifs :

- le développement durable de la pêche et la conservation des ressources halieutiques ;
- la sécurité alimentaire via le développement économique durable de la pêche, de l'aquaculture et des marchés ;
- la croissance bleue.

Il soutient des projets novateurs qui contribuent tant à l'exploitation et à la gestion durables des ressources aquatiques et maritimes qu'au développement économique des filières et de leurs territoires.

Le budget alloué par la France est de 567 M€ pour l'ensemble de la programmation (2021-2027).

Planification et économie maritime

Le secrétariat d'État chargé de la Mer coordonne l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie nationale pour la mer et le littoral (SNML). Il est en charge dans ce cadre de la planification stratégique maritime. Une nouvelle Stratégie sera adoptée à l'automne 2023. Elle constituera un cadre stratégique et une enveloppe permettra de la décliner dans chaque façade de métropole ou bassin d'outre-mer (+0,8 M€).

Pour accompagner le développement durable des activités maritimes, le secrétariat d'État a mis en place un fonds d'intervention maritime destiné à apporter un soutien financier à des projets maritimes qui ne trouvaient pas de financement dans le cadre européen et national existant, ce fonds verra sa dotation augmentée (+1 M€).

La filière nautique est un secteur-clé de l'économie maritime pour la France. La France est le second constructeur de bateaux de plaisance au niveau mondial et le premier en Europe. La filière nautique avec ses composantes - production, distribution, services - regroupe plus de 5 000 entreprises et génère un chiffre d'affaires de plus de 5 milliards d'euros annuels et emploie plus de 42 930 salariés. Le secteur nautisme et plaisance qui regroupe près de 15 millions de pratiquants irrigue les territoires de métropole et des Outre-mer, au travers des plus de 500 ports et bases nautiques présentes sur le littoral et dans les terres.

L'activité de la plaisance représente une activité cruciale pour les régions littorales, créatrice d'emploi non exportable. Pour développer l'activité de plaisance et sa sécurité, le programme s'engage dans un important travail de simplification des démarches administratives et pilote un observatoire interministériel qui vise à mieux connaître les caractéristiques des accidents relatifs à la plaisance, à des fins de prévention ainsi que des observatoires économiques. Ces travaux sont doublés par un accompagnement des ports de plaisance et des bases nautiques dans des projets de modernisation, de transition écologique et d'adaptation au changement climatique ainsi que par un soutien à des projets d'innovation.

19,7 millions d'euros

+10 %
par rapport
à 2023

Aménager l'espace maritime pour lutter contre le réchauffement climatique

La planification maritime revêt aujourd'hui une importance stratégique pour respecter les objectifs de transition énergétique en France qui passent en partie par le développement de l'éolien en mer et l'approfondissement de la protection des milieux tout en conciliant leur déploiement avec les autres activités maritimes (pêche, transports, etc.).

En déclinaison des objectifs fixés par la SNML, les documents stratégiques de façades seront mis à jour d'ici 2025, de façon à donner un cadre clair et pluriannuel au développement des activités maritimes, à la protection des milieux marins. Ces documents identifieront également des zones d'implantation pour les futurs parcs éoliens maritimes.

Le fonds d'intervention maritime, un outil tourné vers les territoires maritimes

Le fonds d'intervention maritime doté de 16 millions d'euros est pérennisé. Elément majeur de la politique maritime, ce fonds permettra d'accompagner des projets de territoires.

Le fonds d'intervention maritime (FIM) se déploie au travers d'appels à projets visant à accompagner le financement de projets innovants portés dans nos territoires. Les éditions 2022 et 2023 ont connu un vif succès permettant de soutenir 142 projets.

Le FIM est bâti autour des trois axes de développement prioritaires suivants :

- l'aménagement du littoral en faveur des activités maritimes ;
- le développement de l'économie et de la planification maritime ;
- la formation aux métiers de la mer.

Une modernisation au service des missions et des usagers : « Affaires Maritimes 2027 »

Voulant offrir un meilleur service aux usagers de la mer, la direction générale des affaires maritimes, de la pêche et de l'aquaculture a entrepris un nouveau chantier de modernisation qui implique toutes les composantes de son action avec notamment des efforts importants du ministère en matière d'investissements

sur des technologies d'avenir, de signalisation maritime, de modernisation des systèmes de navigation, de télécommunication et d'informations, de renouvellement des moyens des services ainsi que de dématérialisation des procédures.



**SECRÉTARIAT D'ÉTAT
CHARGÉ DE LA MER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*